

Les actions éducatives soutenues par le département en 2011/2012

Le Département de Paris a décidé de s'engager tout particulièrement pour la réussite des élèves et des établissements les plus fragiles en favorisant l'ouverture au monde des jeunes adolescents en lien avec les acteurs de terrain et les familles. Il a ainsi fait le choix non seulement de financer les nombreux projets pédagogiques des établissements, mais aussi décidé de porter des campagnes de promotion de la culture et de la citoyenneté et d'accompagner humainement les établissements, car ce sont de véritables leviers dans la réduction des inégalité et la lutte contre la violence.

1. L'action collégiens

« Action collégiens » est un dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité destiné aux élèves mineurs scolarisés de 37 collèges parisiens. Deux nouveaux collèges ont été dotés du dispositif en 2011, la Ville ayant la volonté de développer cette action.

Au sein des établissements où il est implanté, des adjoints éducatifs proposent aux élèves en difficulté un accompagnement à la scolarité autour de la maîtrise de la lecture, de l'écriture et de la langue. Les adolescents et préadolescents ont également la possibilité de participer à des activités culturelles et sportives, de s'investir dans des activités développées autour de la citoyenneté, du respect, de l'autonomie ou de l'estime de soi. « Action collégiens », en proposant une prise en charge globale des élèves en difficultés, contribue grandement à apaiser les climats de tensions aussi bien à l'école que dans le quartier en lien avec les familles.

La continuité de l'action éducative du dispositif est garantie par des interventions effectuées selon 3 axes de travail :

- En temps scolaire, dans le collège.
- En temps extra-scolaire, lors de sorties, soirées, week ends et séjours.
- Dans le quartier et en direction des familles, en s'appuyant sur les divers partenaires institutionnels et associatifs concernés.

5983 collégiens ont bénéficié de ce dispositif en 2009/2010.

Le dispositif gère également le centre « Patay », situé 14 rue Jean Colly à Paris 13ème, qui accueille des collégiens provisoirement exclus de leurs établissements. Son objectif est la réintégration des intéressés en milieu scolaire.

290 élèves ont été accueillis à ce titre en 2010/2011 (242 en 2009/2010).

Le centre « Patay » est également ouvert aux autres jeunes scolarisés ou en voie de déscolarisation et aux familles, pour lesquels il constitue un lieu d'écoute, d'information et de conseil. Il leur propose également une aide aux devoirs (85 élèves) et des activités extérieures.

Depuis l'été 2010, il ouvre ses portes aux jeunes restant à Paris pendant les grandes et petites vacances (118 jeunes).

Action collégiens contribue également au fonctionnement d'un centre analogue, qui a ouvert, à la rentrée 2010, rue Pelleport (20^e), sous l'égide du GIP de la Réussite Educative. Ce dernier finance également un troisième centre au 12 rue de Torcy (18^e).

« Action Collégiens + », qui concerne les établissements en quartiers politique de la Ville, est une nouvelle passerelle avec les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative, développée afin de permettre une véritable continuité éducative entre les temps scolaires, péri et extra scolaires.

Globalement ce dispositif, qui emploie 55 agents, correspond à une dépense annuelle de 2,5 M€ environ.

2. Les volontaires du service civique.

Le service civique volontaire (SCV) a été instauré par la loi du 10 mars 2010. Il permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, auprès de personnes morales agréées, pour effectuer des missions d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel.

A la DASCO (premier et second degré), ces jeunes sont recrutés comme « Agent d'éducation à la citoyenneté, environnement et développement durable » et placés dans les établissements scolaires volontaires.

Sur la thématique de la citoyenneté, l'intervention des jeunes en SCV consiste dans la sensibilisation et l'éveil des enfants et des jeunes à la prise en compte des valeurs et comportements citoyens. Les thèmes abordés peuvent être, par exemple, la citoyenneté, l'égalité des droits, les relations filles/garçons, les règles de vie, l'intergénérationnel et la lutte contre les discriminations.

Concernant l'environnement et le développement durable, l'action des SCV consiste dans la mise en oeuvre d'activités, d'ateliers, d'expositions ou de sorties à destination des enfants et des jeunes sur, notamment, les thématiques relatives à l'éco citoyenneté, le jardinage, la biodiversité, le tri sélectif, la consommation d'énergie, l'eau.

Cette année, 17 volontaires du service civique sont présents dans les établissements, dont 7 dans des collèges ne disposant pas du dispositif Action collégiens.

3. Les projets des collèges

Depuis 2005, le Département participe au financement des projets éducatifs organisés par les collèges, essentiellement en dehors du temps scolaire. Chaque action résulte de l'initiative des équipes éducatives, parfois avec l'appui d'intervenants extérieurs.

203 projets ont été soutenus par le Département en 2011/2012 dans 64 collèges, sur proposition d'une commission réunissant des personnels de direction. Le nombre de projets est variable selon les établissements.

7 584 élèves en bénéficient.

Les projets à dominante artistique ou culturelle restent les plus nombreux : théâtre, improvisation, éloquence, écriture, poésie, slam, journalisme, peinture, dessin, bandes dessinées, cinéma, photographie, musique, chant, danse.

D'autres domaines se renforcent : protection de l'environnement et développement durable, citoyenneté, histoire et mémoire, sport, santé, sciences (chimie, géométrie...),

architecture et urbanisme, technologies nouvelles, éventuellement en lien avec d'autres domaines (art, santé...).

Ces projets se mènent parfois en lien avec une institution (théâtre, musée, cinémathèque...) et débouchent très souvent sur des restitutions (spectacles, exposition, journal, film...).

Ces projets débouchent très souvent sur des restitutions (spectacles, exposition, journal, film...).

Le soutien du département se manifeste par l'attribution d'une dotation et/ou d'heures de vacances pour les intervenants.

Comme chaque année, il a été tenu compte :

- de la nature des projets,
- des publics concernés (notamment les élèves des ULIS, SEGPA, classes d'accueil...),
- du niveau des fonds de réserve, pour les dotations,
- de la qualité des intervenants pour les vacances (les personnels de l'éducation nationale devant être rémunérés sur les moyens donnés par le rectorat, tandis que les autres intervenants le sont par le département), afin d'assurer une complémentarité avec les moyens mobilisés au titre de l'accompagnement éducatif.

Les dotations attribuées aux collèges s'élèvent à 93 917 €, auxquels s'ajoutent 3 194 heures de vacances versées aux intervenants.

4. Les projets associatifs

Depuis 2009/2010, le Département soutient également des projets portés par des associations sur plusieurs collèges.

7 associations ont vu leurs projets retenus en 2011/2012, pour 20 projets situés dans 20 collèges. 565 élèves sont concernés.

Quelques projets peuvent être cités :

- Brigade d'intervention poétique avec l'association décalages présents
- Egalité filles/garçons et lutte contre les discriminations avec la compagnie confidences
- Initiation au cinéma avec l'association ACE

Des subventions à hauteur de 35 540 € sont attribuées, ainsi que le paiement de 420 heures de vacances.

5. Les résidences

Le programme « l'art pour grandir », destiné à développer les liens entre écoles et institutions culturelles parisiennes autour de la mise en place de projets éducatifs pour les enfants, n'a cessé de se développer depuis le début de la mandature. Pour favoriser l'accès de tous les jeunes parisiens à la culture et à ses institutions, ce programme regroupe des actions permettant de construire un lien privilégié entre les équipes pédagogiques de chaque établissement scolaire (école et collège), les équipes d'animation

des centres de loisirs parisiens et une institution culturelle. Dans une optique de jumelage, les projets sont conçus comme des parcours sur une ou plusieurs années scolaires.

Dans ce cadre, 29 résidences d'artistes sont prévues pour l'année 2011/2012 (10 l'an passé).

Ces résidences permettent de faire découvrir aux élèves le processus de création et de les initier à la discipline pratiquée par l'artiste. Elles se poursuivent dans les institutions culturelles fréquentées par les artistes intervenants.

	Associations/Etablissement	Activités	Collèges
1	Théâtre de la cité internationale	Parcours scénographiques et architecture	G Faure 13 ^e
2	Orchestre de Paris	Un parcours musical et culturel	A. Fournier 11 ^e
3	Ensemble orchestral de Paris	création littéraire et musicale. De la découverte de l'Orchestre à la création d'un orchestre à l'école	G. Budé 19 ^e
4	Trois baudets	Atelier d'écriture ,poésie, slam	G. Philipe 18 ^e
5	Théâtre Dunois	Parcours du spectateur, jeu théâtral et écriture, et brigade d'intervention poétique	E. Triolet 13 ^e
6	Théâtre Paris Villette	Spectacle autour de la divine party	S. Delaunay 19 ^e
7	Monfort	Découverte et pratique du théâtre et de la chorégraphie	F. Villon 14 ^e
8	Etoile du nord	Chorégraphie de Fred Werle "j'aimerais savoir ce que tu me dis en dansant"	A. Coysevox 18 ^e
9	Gaîté lyrique projet 1	Broken music workshop, creation de composition musicale	A. Rodin 13 ^e
	Gaîté lyrique projet 2	Appropriation des nouvelles technologies a travers l'art	Montgolfier 3 ^e
	Gaîté lyrique projet 3	Projet 2062	H. Matisse 20 ^e
10	Théâtre de la marionnette	Spectacle vivant réalisation de marionnettes	F. Dolto 20 ^e
11	Atelier de paris Carolyn Carlson projet 1	Découverte et pratique de la danse moderne	P. Verlaine 12 ^e
	Atelier de paris Carolyn Carlson projet 2	Découverte et pratique de la danse moderne	L. Aubrac (4) 11 ^e
12	Orchestre Padeloup projet 1	L'univers symphonique au collège	M. Utrillo 18 ^e
	Orchestre Padeloup projet 2	Orchestre instrument à vents	M. Curie 18 ^e
	Orchestre Padeloup projet 3	Orchestre les instruments à corde	P Mendès FranceF 20 ^e
13	Coopérative 2rue2cirque	Découverte des arts du cirque et de la rue	G. Flavien12 ^e
14	Centquatre	projet "le jeu des mille euros"	G. Clemenceau 18 ^e
15	Talens lyriques projet 1	Découverte et pratique de la musique baroque	D. Mayer 18 ^e
	Talens lyriques projet 2	Découverte et pratique de la musique baroque	E. Varèse 19 ^e
	Talens lyriques projet 3	Découverte et pratique de la musique baroque	L. Gambetta 20 ^e
	Talens lyriques projet 4	Découverte et pratique de la musique baroque	A. Modigliani 15 ^e
16	Maison européenne de la photographie	Passerelle entre L'école d'art Boule et le collège Oeben par la Photo	JF. Oeben et Boule 12 ^e
17	Ere de jeu -festival escapades	"Auteurs en série" Ecriture d'un feuilleton théâtral et d'un roman photo	Grange aux belles 10 ^e
18	Association ti zozio	« Photographie : lire, écrire, fabriquer »	B Vian 17 ^e
19	Grandeur nature	Production de courts métrages	Valmy 10 ^e

20	Les petits riens projet 1	Opéra street Baroque	G. Méliès 19 ^e
	Les petits riens projet 2	Opéra street Baroque	E. Michelet 19 ^e

145 420 € sont attribuées pour financer ces résidences.

6. Les voyages

Les voyages scolaires présentent de nombreux avantages d'ordre pédagogique, par l'approfondissement et l'illustration des matières étudiées en classe, mais aussi d'ordre éducatif, en renforçant la cohésion des classes par l'établissement de liens rénovés entre les élèves, ainsi qu'entre les élèves et leurs professeurs.

C'est la raison pour laquelle le département participe financièrement à ces projets chaque année, depuis 2008.

243 voyages ont été subventionnés pour cette année dans 83 établissements. 10 437 élèves sont concernés.

Les destinations se situent en France (36%) et dans les pays limitrophes (51%).

Les coûts par élève sont très variables, selon la durée et la destination du voyage.

La commission de sélection, composée de chefs d'établissement, a pris en compte :

- l'intérêt pédagogique du projet,
- la nature de la classe,
- le montant des fonds de réserve,
- le taux de boursiers,
- le montant du séjour.

Des dotations ont été attribuées pour un montant total de 311 288 €.

7. Le soutien départemental aux collèges les plus fragiles.

Depuis cette année, le département de Paris a décidé d'accroître son soutien aux « collèges les plus fragiles », en dégagant un crédit supplémentaire d'un million d'euros en leur faveur.

L'objectif du Département est de faciliter la mise en place d'actions durables, favorisant la réussite des élèves et de permettre aux établissements d'améliorer leur image dans le quartier, notamment au regard des familles du secteur qui seraient susceptibles de demander des dérogations pour inscrire leurs enfants dans des établissements considérés comme plus attractifs mais parfois beaucoup plus éloignés du domicile.

Cette nouvelle aide a été répartie grâce à une procédure de dossier simplifié s'ajoutant aux appels à projets existants à destination des collèges justifiant d'un besoin de soutien spécifique (réseau de réussite scolaire, réseau ambition réussite, groupes académiques 5, 4, voire 3), comptant des élèves aux situations sociales et scolaires difficiles (taux de boursiers et proportion d'élèves en retard d'un an en classe de 6ème important), ainsi que ceux dont l'attractivité est faible (fort taux de demandes de dérogation sortante à l'entrée en 6ème).

Elle prend la forme d'une dotation attribuée aux établissements, pour financer un projet pédagogique, lui-même inscrit dans le projet d'établissement.

Ce projet se décline en différentes actions culturelles, artistiques ou sportives, à caractère citoyen ou permettant une sensibilisation aux questions environnementales. Certaines sont directement dirigées vers une revalorisation de l'image de l'établissement. Sont particulièrement encouragées les actions en lien avec les familles, le quartier, les associations ou d'autres établissements scolaires.

251 projets concernant 53 établissements ont été subventionnés.

13 694 élèves sont concernés. Ils se répartissent dans les 194 ateliers et les 57 voyages retenus. Ces ateliers et ces voyages s'ajoutent à ceux mentionnés ci-dessus.

Environ 100 associations et institutions culturelles sont actrices de ces projets.

Des dotations pour le fonctionnement des projets ont été attribuées pour un montant total de 1 000 000 €, auquel on peut ajouter une dotation d'équipement d'un montant de 76 422 €.

8. Les actions de promotion de la citoyenneté.

Depuis l'année 2009 le département a initié de nombreuses initiatives en faveur de la promotion du vivre ensemble et de la lutte contre les préjugés, pour les adolescents comme pour les personnels de la Ville de Paris.

Parallèlement au déploiement des « agents d'éducation à la citoyenneté, environnement et développement durable intervenant dans les établissements en difficulté, en partenariat avec les équipes pédagogiques autour des notions de mixité, de respect et de lutte contre les violences, ces jeunes ont reçu des formations au métier d'animateur et ont suivi des cycles animés par des partenaires (SOS Racisme, Planning familial...).

Un guide sur la lutte contre les discriminations, réalisé en partenariat avec SOS racisme et l'Association pour la Prévention du Site de la Villette, a été distribué en deux ans à 2395 collégiens de classe de troisième, afin de les sensibiliser à leurs droits et à la pratique de la citoyenneté lors d'intervention en classe.

Deux campagnes de lutte contre les stéréotypes de genre ont été développées. La première avec la Ligue de l'enseignement à l'occasion d'une campagne de sensibilisation aux relations filles/garçons à destination des enfants des écoles primaires, des classes de 4ème et 3ème et des centres de loisirs. La seconde menée par les équipes du Planning familial était destinée à former les personnels à la déconstruction des préjugés.

Enfin, une Semaine du Vivre ensemble est depuis deux ans organisée chaque année autour de la journée internationale de lutte contre le racisme, afin de partager la richesse et la diversité des initiatives parisiennes en faveur de l'éducation à la citoyenneté et au respect. En 2012, elle sera ponctuée par un forum, organisé le mercredi 21 mars à la mairie du 18è arrondissement, réunissant les associations et institutions menant des actions dans ce domaine.